

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Emploi, revenus

Réunion du 14 mars 2008

Projets d'enquêtes présentés pour avis d'opportunité

	Page
Enquête sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation	2
Enquête auprès des bénéficiaires des contrats d'aide à l'emploi du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin	5
Enquête sur les fins de carrières (Version corrigée du 07/05/2008)	8
Enquête sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi	11
Enquête Job Requirement Approach (compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle) - version pilote	14
Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle	17
Enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises	20

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 14 mars sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire qui a été retenu pour cette enquête est « devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la DARES dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle. Néanmoins, elle s'inspire d'une opération menée par la DARES en 2002 et 2003, le Panel 2000 des bénéficiaires de politiques d'emploi. Dans ce cadre, la DARES avait réalisé deux vagues d'enquêtes auprès de personnes sorties des dispositifs de la politique de l'emploi à la fin des années 90 et de demandeurs d'emploi potentiellement éligibles aux contrats aidés au vu de leurs caractéristiques mais non entrés dans ces mesures. L'opération visait à retracer les trajectoires professionnelles et à évaluer l'efficacité des contrats aidés ou stages de formation au regard de la lutte contre le chômage et les exclusions. Les personnes étaient interrogées sur leur trajectoire professionnelle depuis la sortie du dispositif (soit 2 ans et demi après leur sortie de mesure, pour la première vague, et trois et demi après pour la deuxième vague). Etaient également décrites les situations avant leur passage en contrat aidé, les circonstances de l'entrée en mesure et le déroulement du contrat.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Depuis octobre 2004, le contrat de professionnalisation remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation avec deux objectifs : favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, et leur permettre d'acquérir une qualification. C'est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation.

L'objectif de l'enquête est double : il s'agit tout d'abord d'évaluer l'impact du contrat de professionnalisation sur la trajectoire professionnelle des bénéficiaires ; enfin, l'enquête permettra également de recueillir des informations importantes sur le rôle des acteurs de la politique de l'emploi à l'entrée en mesure, et sur le passage en dispositif (déroulement du contrat et de l'action de professionnalisation).

Outre les descripteurs socio-démographiques habituels, le questionnaire sera bâti autour de thèmes suivants :

- les circonstances d'entrée et le déroulement du dispositif,
- le repérage des ruptures des contrats le cas échéant,
- calendrier d'activité : repérage des périodes d'emploi et de chômage avant et après le contrat,
- les questions sur l'opinion sur le contrat : tutorat, accompagnement, lien avec l'entreprise...

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'opération répond aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi émanant du Cabinet du Ministre, de la DGEFP, des corps d'inspection (Cour des Comptes, IGAS notamment), des organismes d'expertise (COE, CAS,...) ainsi que des partenaires sociaux. Elle permettra de fournir des éléments d'évaluation du contrat de professionnalisation, mis en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La DARES procède annuellement à la saisie des formulaires Cerfa, et constitue ainsi une base exhaustive de l'ensemble des entrées en contrat de professionnalisation. Les informations ainsi recueillies concernent l'employeur (nombre de salariés et activité principale de l'entreprise), le salarié (âge, sexe, diplôme, niveau de formation, situation avant le contrat) et le contrat (date de début, durée, salaire, qualification préparée, type de formation). Ces données alimentent le bilan annuel publié sous forme de Premières Synthèses. Par ailleurs, la DARES dispose mensuellement de comptages rapides provenant des DDTEFP, qui alimentent différents tableaux de bord. La DARES a également mené fin 2007 une enquête auprès des entreprises utilisatrices de contrats aidés, en cours d'exploitation.

Ces données ne permettent pas de décrire finement les bénéficiaires et les formations dont ils bénéficient ; aucune information n'est par ailleurs disponible sur le déroulement du contrat (taux de rupture par exemple), ni sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat. Les enquêtes précédemment menées par la DARES, dans le cadre du Panel 2000 des bénéficiaires de politiques d'emploi, qui portaient notamment sur le contrat de qualification auquel s'est substitué le contrat de professionnalisation, comblaient en grande partie ces lacunes.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'inscrit dans un dispositif visant à évaluer l'impact sur l'insertion professionnelle des mesures de politique d'emploi et de formation. Ce dispositif est constitué de trois enquêtes distinctes - enquête de devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, enquête de devenir des stagiaires de la formation professionnelle, enquête de devenir des bénéficiaires de contrats aidés - qui ont des objectifs similaires, mais diffèrent sur certains points (utilisation de bases de sondages différentes, pas d'interrogation de témoins systématique) : c'est la raison pour laquelle chacune d'entre elles fait l'objet d'une demande d'opportunité.

Il est prévu à ce stade de procéder à une ré-interrogation à un an, afin de pouvoir connaître les trajectoires professionnelles des bénéficiaires à moyen terme.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus ; l'objectif est de recueillir 4 500 questionnaires complets.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des personnes entrées en contrat de professionnalisation au quatrième trimestre 2006.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée des entrées en contrat de professionnalisation en 2006, obtenue par la saisie des formulaires Cerfa (cf. point 8). On envisage de construire un échantillon stratifié selon l'âge du bénéficiaire, sa situation avant contrat, et la durée du contrat.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en octobre-novembre 2008 ; une réinterrogation est envisagée en octobre-novembre 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à 25 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage sera mis en place au printemps 2008. On envisage également, vu les délais assez contraints, de procéder à une consultation des principaux acteurs (DGEFP, partenaires sociaux) sur la base d'une première ébauche de questionnaire courant février.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à des notes à la DGEFP et au Cabinet du Ministre, début 2009. Un ou plusieurs « Premières Synthèses » seront également publiés, à partir du second trimestre 2009. On envisage également d'écrire un ou plusieurs articles ou document d'études à partir des trois enquêtes formant le dispositif d'évaluation de l'impact sur l'insertion professionnelle des mesures de politique d'emploi et de formation.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête sera à la charge d'une chargée d'études du département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », en lien avec le département « Politiques de l'emploi ». Elle effectuera également le traitement et publiera les premières études. Elle assurera l'animation d'un groupe d'exploitation qui poursuivra ensuite les exploitations, et passera éventuellement des conventions avec des équipes de recherche.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête auprès des bénéficiaires des contrats d'aide à l'emploi du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire, retenu pour cette enquête, est « Enquête auprès des bénéficiaires des contrats d'aide à l'emploi du Plan de cohésion sociale et d'une population témoin »

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Politiques d'emploi » de la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la DARES dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle. Néanmoins, elle s'inspire, avec une méthodologie différente, d'une opération menée par la DARES en 2002 et 2003, le Panel 2000 des bénéficiaires de politiques d'emploi. La DARES avait réalisé deux vagues d'enquêtes auprès de personnes passées par des dispositifs de la politique de l'emploi à la fin des années 90 et de demandeurs d'emploi potentiellement éligibles aux contrats aidés au vu de leurs caractéristiques mais non entrés dans ces mesures (population témoin). L'opération visait à retracer leur trajectoire professionnelle et à évaluer l'efficacité des contrats aidés ou stages de formation au regard de la lutte contre le chômage et les exclusions. Les personnes étaient interrogées sur leur trajectoire professionnelle depuis la sortie du dispositif (soit deux ans et demi après leur sortie de mesure pour la première vague, et trois et demi après pour la deuxième vague). Etaient également décrites les situations avant leur passage en contrat aidé, les circonstances de l'entrée en mesure et le déroulement du contrat. Le renouvellement de ces contrats dans le cadre de la loi de cohésion sociale de janvier 2005 impose de mener de nouvelles enquêtes, venant compléter les informations disponibles dans les panels administratifs.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est double :

- compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser l'impact du passage en contrat aidé sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires de contrats aidés sur ces contrats.

L'enquête sera menée auprès de personnes qui se sont inscrites à l'ANPE à une date donnée (vraisemblablement mi-2005) et qui sont, pour une partie d'entre elles, passées par l'un au moins des contrats d'aide à l'emploi du Plan de cohésion sociale (CIE, CAE, CAV, CIRMA).

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont les suivants :

- repérage des périodes d'emploi/formation/inactivité entre l'inscription au chômage et la date de l'enquête,
- description des emplois occupés (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- pour les bénéficiaires de contrats, questions d'opinion sur le contrat (tutorat, accompagnement, lien avec l'entreprise...) et, le cas échéant, sur les raisons de la rupture du contrat,
- environnement de la personne (situation personnelle, revenu...).

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette opération est une réponse aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi émanant du Cabinet du Ministre, de la DGEFP, des corps d'inspection (Cour des Comptes, IGAS notamment), des organismes d'expertise (COE, CAS,...) ainsi que des partenaires sociaux. Elle permettra de fournir des éléments d'évaluation sur les contrats aidés, mis en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale. Elle permettra également d'alimenter certains indicateurs du Programme annuel de performance.

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

La DARES procède mensuellement à l'exploitation des conventions d'embauches en contrats aidés (CIE, CAE, CAV, CI-RMA activant l'ASS et l'API) collectées par le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) qui constituent une base exhaustive des embauches et stocks de bénéficiaires dans l'ensemble de ces contrats. Les informations recueillies concernent l'employeur (numéro SIRET, code APE, statut...), le salarié (âge, sexe, diplôme, niveau de formation, situation avant le contrat...) et le contrat (date de début, durée prévue, statut de l'emploi...). Ces données alimentent mensuellement le tableau de bord des politiques de l'emploi, des tableaux trimestriels détaillés mis en ligne sur le site du Ministère et un bilan annuel publié sous forme de Premières Synthèses. La DARES exploite statistiquement une courte enquête par voie postale menée auprès de l'ensemble des sortants de contrats aidés six mois après leur sortie de contrats. Cette exploitation devrait donner lieu à une publication au premier semestre 2008. La DARES a également mené fin 2007 une enquête auprès des entreprises utilisatrices de contrats aidés, en cours d'exploitation.

L'appariement des fichiers de bénéficiaires de contrats aidés du Plan de cohésion Sociale avec le fichier historique de l'ANPE peut permettre d'analyser l'impact du passage par un contrat aidé sur la vitesse de sortie des listes de l'ANPE et sur la récurrence au chômage. Le Fichier Historique de l'ANPE ne permet pas en revanche d'observer les trajectoires sur le marché du travail des personnes sorties des listes (la situation sur le marché du travail à la sortie des listes de l'ANPE n'est succinctement décrite que pour ceux qui renvoient leur Déclaration Mensuelle de Situation, soit moins de la moitié des sortants). Pour permettre l'évaluation de l'effet du passage en contrat aidé sur les trajectoires professionnelles, ces données demandent donc à être enrichies par des informations plus précises sur les épisodes d'emploi et le type d'emploi occupé (statut, rémunération, heures travaillées...). Les diverses données actuellement disponibles ne sont par ailleurs pas suffisantes pour disposer d'informations détaillées sur le déroulement du contrat aidé ou appréhender la perception de son utilité par le bénéficiaire.

9. **Insertion dans un système d'information**

Cette enquête s'inscrit dans un dispositif plus général visant à évaluer l'impact sur l'insertion professionnelle des diverses mesures de politique d'emploi et de formation. Ce dispositif est constitué de trois enquêtes distinctes - enquête de devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, enquête de devenir des stagiaires de la formation professionnelle, enquête de devenir des bénéficiaires de contrats aidés - qui ont des objectifs similaires, mais différent sur certains points (bases de sondages différentes, pas d'interrogation systématique de populations témoins) : c'est la raison pour laquelle chacune d'entre elles fait l'objet d'une demande d'opportunité.

Il est prévu à ce stade de procéder à une ré-interrogation à un an, afin de pouvoir connaître les trajectoires professionnelles des bénéficiaires à moyen terme.

10. **Cible de l'enquête**

Les unités enquêtées sont des individus. L'objectif est de recueillir 15 000 questionnaires complets, répartis, pour moitié environ, entre bénéficiaires de contrats du Plan de cohésion sociale (CAE, CIE, CAV, CI-RMA) et population témoin.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est constitué des personnes qui se sont inscrites à l'ANPE à une date donnée (vraisemblablement mi-2005), parmi lesquelles on distinguera des personnes entrées en contrats aidés (CAV, CAE, CIRMA, CIE) entre mi-2005 et mi-2007 et d'autres n'ayant pas bénéficié de telles mesures durant la période.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage est issue de l'appariement des fichiers du CNASEA relatifs aux bénéficiaires de contrats aidés et du Fichier Historique administratif de l'ANPE (FHA). L'échantillon sera tiré parmi les personnes qui se sont inscrites à l'ANPE à une date donnée (vraisemblablement mi-2005). Il comprendra d'une part des personnes entrées dans chacun des dispositifs du plan de cohésion sociale entre mi-2005 et mi-2007 et d'autre part des personnes non bénéficiaires de ces contrats sur cette période (« témoins »). La taille des différents sous-échantillons et les variables de sélection seront déterminées de manière à optimiser la précision des résultats.

14. **Mode de collecte**

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte est prévue en novembre 2008 ; une réinterrogation est envisagée en novembre 2009.

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à 20 minutes.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Un comité de concertation associant les principaux partenaires de la DARES (DGEFP, ANPE, DRTEFP, DGTPE, INSEE...) sera mis en place au printemps 2008, notamment afin de définir le questionnaire détaillé. L'avis de chercheurs spécialistes de l'évaluation sera également sollicité. Une consultation des partenaires sociaux est enfin prévue.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Les données seront dans un premier temps exploitées en interne à la DARES et feront l'objet d'un ou plusieurs "Premières Synthèses" publiés courant 2009.

Un retour aux répondants est prévu.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Plusieurs chargés d'études seront mobilisés, notamment ceux qui suivent les dispositifs enquêtés.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur les fins de carrières

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les fins de carrière.

2. Service producteur

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES).

3. Service réalisant la collecte

La collecte de l'enquête sera sous-traitée par appel d'offre à un partenaire extérieur.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est la reconduction partielle de l'enquête Emploi des Salariés Suivant l'Age (Essa, *cf infra*) de la DARES en 2001 et portant sur l'année 2000.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête Essa a montré qu'en 2000, moins d'un établissement sur cinq gérait sa pyramide des âges de façon anticipée. Même les établissements les plus confrontés au vieillissement de leurs effectifs prenaient rarement des mesures à titre préventif.

Ces résultats s'appuient sur les réponses obtenues auprès de 3 000 établissements. Le taux de réponse à l'enquête était de 60%.

L'enquête Essa a fait l'objet de 6 publications courtes (Premières Synthèses) et de 5 articles de recherche dans différentes publications.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Dans une perspective d'accroissement du taux d'emploi des seniors, des besoins d'information sur le comportement des entreprises en matière de gestion des âges ont émergé. Ils ont suscité ce projet d'enquête sur les fins de carrière. Celle-ci a pour objectif de mieux cerner les déterminants des départs de seniors dans les entreprises et les modalités de ces départs. En particulier, l'enquête vise à obtenir une estimation du nombre de départs de seniors selon les différentes modalités de rupture, notamment les mises à la retraite d'office¹.

La première partie de l'enquête concernera la gestion des âges et s'intéressera aux différentes pratiques développées pour gérer la main-d'œuvre âgée de 50 ans et plus. Elle cherchera en particulier à mesurer l'importance du critère de l'âge dans la gestion des ressources humaines. L'enquête portera aussi sur la façon dont les entreprises anticipent les évolutions démographiques et s'y préparent. Elle reprendra certains passages de l'enquête Essa, et se focalisera sur les dispositifs de sortie et de maintien dans l'emploi à l'intérieur de l'établissement interrogé².

La seconde partie de l'enquête cherchera à mesurer le nombre des départs de seniors selon les différentes modalités du contrat de travail. Elle permettra de situer les modalités de départs des seniors par rapport aux départs des autres tranches d'âge. Cette partie servira en particulier à mesurer le nombre de mises à la retraite d'office. Dans la pratique, la mise à la retraite d'office semble la forme de cessation d'activité privilégiée par les employeurs et peut-être également par les salariés.

¹ La différence entre le départ à la retraite et la mise à la retraite d'office porte sur la personne à l'initiative juridique du départ du salarié : il s'agit du salarié pour les départs à la retraite, et de l'employeur pour les mises à la retraite d'office.

² L'entrée de seniors dans l'entreprise a été documentée récemment grâce à l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer)

Cette forme de départ était, en effet, lors des années précédentes nettement plus avantageuse, tant fiscalement que socialement.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), les services des ministères en charge de l'emploi et du travail, et plus récemment, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) ont émis des demandes sur le sujet.

Les utilisateurs potentiels de cette enquête sont : la DARES, le COR, la Halde, les organismes de recherche.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les enquêtes récemment menées sur le passage à la retraite sont centrées sur les salariés. La dernière enquête menée sur des comportements d'entreprise est l'enquête Essa, relative à l'année 2000. Une réactualisation de cette source permettra de mesurer les évolutions de la gestion des salariés âgés de 50 ans ou plus dans l'entreprise.

En ce qui concerne les différentes modalités de départ des seniors, aucune source d'information ne permet d'obtenir un chiffre précis. Trois sources donnent une estimation des mises à la retraite d'office³. Les résultats varient entre 59 000 et 107 500. Ces chiffres constituent des approximations et reposent sur des hypothèses de calcul. Ils montrent que la mise à la retraite est largement utilisée. Par ailleurs, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008 impose aux entreprises une déclaration obligatoire du nombre de mises à la retraite d'office chaque année à compter de 2008. Cette déclaration pourra se révéler d'un grand intérêt dans le futur mais n'est pas mise en oeuvre à l'heure actuelle.

9. Insertion dans un système d'information

Les données recueillies par l'enquête seront appariées avec des informations quantitatives issues des DADS. L'utilisation des DADS fournira des informations sur la pyramide des âges de l'établissement et sa structure salariale. Cet appariement permettra de réduire la charge de réponse des unités interrogées.

10. Cible de l'enquête

Il est prévu d'enquêter 6 000 établissements. Le nombre d'établissements à interroger sera affiné en fonction de calculs de précision.

11. Champ de l'enquête

L'enquête s'adressera aux établissements comptant un certain nombre de salariés âgés de 50 ans et ce, dans une proportion supérieure à la moyenne nationale (le seuil reste à définir), ou ayant enregistré des départs à la retraite en 2007.

L'enquête portera sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire, soit les secteurs EB à EP) hors particuliers employeurs. Les questionnaires seront personnalisés en fonction de la taille de l'établissement afin de ne pas alourdir la charge de travail des établissements de petite taille, qui ne disposent pas forcément d'une structure de gestion du personnel.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera tiré dans la base DADS 2007 en fonction de la taille et du secteur d'appartenance. Le nombre de départs de seniors pourrait être utilisé pour optimiser l'allocation de l'échantillon (au sens de Neyman) dans les strates taille*secteur, de sorte à atteindre une précision maximale pour l'estimation du nombre de départs de seniors de l'entreprise.

³Il s'agit d'estimations réalisées par ma Cnav, la Drees et le rapport IGF-IGAS « Note sur l'évolution de la législation relative aux mises à la retraite d'office » .

14. Mode de collecte

La collecte se fera en deux étapes. Dans un premier temps, un questionnaire papier sera adressé à l'établissement. Ce questionnaire portera plus spécifiquement sur la quantification des différents départs selon leur nature et l'âge des salariés. Dans un second temps, l'établissement sera interrogé par téléphone. Le questionnaire téléphonique sera orienté vers la gestion des âges (politiques de gestion des âges dans l'établissement, pyramide des âges, etc).

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est prévue au cours du quatrième trimestre 2008, en une seule vague.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse prévu est de 40 minutes (20 minutes pour les établissements de moins de 10 salariés). Des données de cadrage seront directement extraites des DADS et permettront de limiter le temps de réponse.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le comité de pilotage réunit des représentants des organismes suivants : la DREES, la DSS, la DGT, la DGEFP, le COR, la CNAV, le CAS, l'Insee, la Halde.

La concertation des partenaires sociaux aura lieu début mars 2008.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront exploitables au niveau France métropolitaine et non au niveau régional, en raison de la taille de l'échantillon.

Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications sous forme de quatre pages dans un premier temps (premier semestre 2009). Ultérieurement, les données pourront servir de base à des travaux de recherche, à l'exemple de l'enquête ESSA.

Il sera envisageable de proposer une mise en ligne des fichiers de détail anonymisés sur le site Internet du ministère.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le budget prévu pour cette enquête servira à la collecte. La phase de préparation de l'enquête est suivie par trois personnes, soit environ une année équivalent temps plein.

Le traitement et les études « de premier niveau » seront assurées par trois personnes (une année équivalent temps plein également).

20. Procédures particulières :

Néant.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire retenu est « Accès à l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera effectuée par un institut de sondage privé, sélectionné par la DARES dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une nouvelle enquête.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le Ministère chargé de l'emploi a lancé en début d'année un marché public de prestation d'insertion dans l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi : il s'agit de confier l'accompagnement de jeunes diplômés ayant validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum, d'âge inférieur à trente ans, et faisant l'expérience d'une situation persistante de chômage, à des opérateurs privés de placement (OPP). Cette prestation, déployée sur dix régions pendant neuf mois, constitue une expérimentation qui fait l'objet d'une évaluation. En effet, un enjeu essentiel de ce marché est d'évaluer convenablement la plus-value de ce type d'accompagnement : observe-t-on, pour les jeunes pris en charge par des opérateurs externes, une accession à l'emploi plus rapide et plus durable ? Quel bilan tirer d'un surcroît éventuel de retour à l'emploi au regard des coûts engagés pour un tel accompagnement ? Pour mener à bien cette évaluation, un protocole très précis d'orientation des jeunes vers la prestation a été mis en place afin d'assurer la comparabilité des trajectoires des jeunes ayant bénéficié de la prestation et des jeunes à caractéristiques équivalentes n'en ayant pas bénéficié. Les jeunes diplômés envoyés vers les OPP sont sélectionnés aléatoirement dans le public éligible à partir du Fichier Historique de l'ANPE. Deux groupes sont constitués : un groupe « traité » correspondant aux jeunes orientés vers l'OPP et un groupe de « contrôle » correspondant à ceux orientés vers les dispositifs d'accompagnement classique offerts par l'ANPE.

L'évaluation nécessite la mesure du taux de retour à l'emploi des jeunes orientés vers les OPP et de ceux du groupe « de contrôle ». Or obtenir ces éléments avec le degré de précision et de détail nécessaire à partir de sources administratives nécessiterait, d'une part, des appariements complexes entre sources administratives qui ne pourraient couvrir l'ensemble du champ et, d'autre part, un recul temporel excédant l'horizon de l'évaluation, compte tenu des délais de mise à disposition de certains fichiers et des procédures juridiques nécessaires à leur appariement. Pour décrire précisément la situation des jeunes diplômés lorsqu'ils sortent des fichiers de l'ANPE, il est donc apparu nécessaire de procéder à une interrogation directe des personnes. L'enquête statistique envisagée sera menée auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires du dispositif expérimental d'accompagnement renforcé et des non bénéficiaires issus du groupe de contrôle. Elle recueillera, pour chacun de ces deux groupes, des informations sur la situation professionnelle des demandeurs d'emploi (caractéristiques et qualité des emplois retrouvés le cas échéant) à l'issue de l'accompagnement, OPP ou classique. Il

est également prévu de recueillir des informations sur les raisons motivant le refus d'entrer dans la prestation, afin de pouvoir analyser le taux d'adhésion et formuler le cas échéant des préconisations. La durée totale de l'accompagnement pouvant atteindre un an, quatre interrogations successives sont prévues.

Les principaux thèmes abordés concernent :

- La situation (emploi, formation...) au moment de l'orientation vers le dispositif d'accompagnement (par un opérateur privé ou par l'ANPE) et dans les 20 mois qui suivent,
- La description de l'emploi occupé le cas échéant (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- Les raisons de refus d'entrée dans l'accompagnement proposé.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette opération est nécessaire pour permettre l'évaluation de l'expérimentation lancée par le Ministère. Son calendrier de mise en œuvre est étroitement tributaire du calendrier global de déploiement de la prestation.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le Fichier Historique de l'ANPE permet de décrire la situation des demandeurs d'emploi pendant la période où ils restent inscrits sur les listes (avec une description succincte de l'emploi occupé pour ceux déclarant une activité réduite) et contient quelques informations sur la situation sur le marché du travail des demandeurs d'emploi à la sortie des listes de l'ANPE pour ceux qui renvoient leur Déclaration Mensuelle de Situation (soit moins de la moitié des sortants). Ces données ne portent donc que sur une partie seulement des jeunes diplômés, et nécessitent de toutes façons d'être enrichies par des informations plus précises sur le type d'emploi occupé (statut, rémunération, heures travaillées...) pour permettre l'évaluation.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique permettant l'évaluation d'un dispositif ponctuel et expérimental.

10. Cible de l'enquête

L'enquête se fera auprès d'environ 35 000 jeunes diplômés ayant fait l'objet, dans le cadre du dispositif expérimental, d'une orientation aléatoire vers le dispositif d'accompagnement par les OPP ou vers l'accompagnement classique à l'ANPE.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête portera sur des jeunes diplômés ayant validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum, d'âge inférieur à trente ans, et faisant l'expérience d'une situation persistante de chômage (six mois consécutifs ou douze mois parmi les dix-huit derniers).

12. Champ géographique de l'enquête

L'expérimentation couvre 10 régions françaises (dont neuf métropolitaines et La Réunion). L'enquête correspondante est envisagée sur l'ensemble de ces régions.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'expérimentation a mené à la constitution de deux groupes, aléatoirement distribués et en proportion comparable, à partir du fichier de l'ANPE. Chacun des groupes sera constitué d'environ 20 000 individus. Il est envisagé d'effectuer un tirage aléatoire simple de 35 000 de ces 40 000 individus.

14. Mode de collecte

Trois modes de collecte seront utilisés : Internet, téléphone et questionnaire papier auto administré. Un appariement avec le Fichier Historique de l'ANPE est envisagé à terme pour compléter les données (études du devenir des situations professionnelles des individus)

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Cette enquête concernera les neuf cohortes d'entrants d'août 2007 à avril 2008. Les interrogations auront donc lieu entre le mois de mai 2008 et la fin de l'année 2009. Il est prévu au total, pour chaque individu, quatre interrogations : la première aura lieu huit mois après l'affectation dans l'un ou l'autre des deux dispositifs d'accompagnement, les trois autres s'échelonnant à quatre mois d'intervalle.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Sur la base d'un entretien téléphonique, la durée moyenne de la première interrogation est estimée à environ 10 minutes, celle des ré-interrogations étant de l'ordre de 5 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Compte tenu des délais très contraints pour le démarrage de cette enquête, il est prévu uniquement une consultation des divers partenaires de l'opération (DGEFP, DRTEFP, ANPE...), réunis dans des comités de pilotage nationaux et régionaux, et un appui de l'équipe de chercheurs du Crest et de l'Ecole d'Economie de Paris sélectionnée par appel d'offres par la Dares pour l'aider à mener à bien l'évaluation. Le questionnement prévu est très réduit, et porte sur des indicateurs déjà largement construits et utilisés dans d'autres cadres.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à des notes à la DGEFP et au Cabinet du Ministre. Un ou plusieurs « Premières Synthèses » seront également publiés. Un article dans Economie et Statistiques pourra être éventuellement écrit, à partir de cette source, en complément d'autres travaux sur l'ensemble de l'évaluation. Une équipe constituée de chercheurs du Crest et de l'Ecole d'Economie de Paris, avec laquelle la Dares a établi une convention, exploitera conjointement les données collectées.

A terme, les données collectées pourront être mises à disposition des équipes de chercheurs intéressés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête sera réalisée par un chargé d'études du département « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes », en lien avec l'équipe de chercheurs du Crest et de l'Ecole d'Economie de Paris. Il effectuera également le traitement et publiera les premières études, en collaboration avec les chercheurs.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête Job Requirement Approach (compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle) – version pilote

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête est intitulée « Enquête Job Requirement Approach (compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle) – version pilote ».

2. Service producteur

La DARES (département Formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes) sera maître d'ouvrage de cette enquête pilote, l'INSEE étant maître d'œuvre.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par l'Insee.

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'OCDE s'apprête à lancer un vaste programme d'enquêtes visant à mesurer, en comparaison internationale, les compétences des adultes (Programme for the International Assessment of Adult Competencies - PIAAC). Ces enquêtes, menées auprès d'un échantillon de 5 000 adultes environ par pays volontaire, devraient avoir lieu en 2011 ou 2012. Elles seraient composées de trois modules visant notamment à mesurer les compétences détenues et les compétences requises dans le poste de travail occupé. L'un des modules de PIAAC portera sur les compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle (Job Requirement Approach, soit JRA).

Afin de préparer ce module « JRA », une enquête pilote doit être réalisée dans quelques pays, dont la France. Le module JRA a pour but de faire décrire aux personnes occupant un emploi les compétences auxquelles leurs tâches font concrètement appel. Il s'agit, en testant un questionnaire unique, d'établir si les comparaisons internationales de mise en œuvre des compétences par les individus au travail sont réalisables, en vue de l'intégration du module JRA au sein du projet PIAAC. Le questionnaire unique est traduit par chaque pays participant, dans sa langue nationale, à partir d'un questionnaire en anglais, la traduction devant préserver la comparabilité. Cette enquête vise aussi à donner des points de repère quant aux résultats et aux analyses qu'il sera possible d'envisager lors de l'enquête en vraie grandeur, que ce soit au plan interne ou en terme de comparaisons internationales.

Le questionnaire est bâti autour des thèmes suivants :

- description de l'emploi et du poste de travail,
- description des compétences cognitives (usage de la lecture, de l'écriture, du calcul, résolution de problèmes...) mises en œuvre,
- description des compétences relationnelles et « sociales » (encadrement, transmission de savoir, présentations orales, coopération avec autrui, résolution de conflits, négociation...) mises en œuvre,
- description des compétences physiques (force, dextérité,...) mises en œuvre.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Le projet PIAAC est porté par l'OCDE. La France s'est engagée à participer à la phase initiale du projet PIAAC, couvrant l'année 2008. Toutefois, afin d'avoir une meilleure visibilité notamment sur certains points méthodologiques, elle diffère sa décision définitive de participation à fin 2008.

La France a décidé de participer à l'enquête pilote JRA, à l'instar des Etats-Unis, de la Corée du Sud, de l'Australie et de la Grèce. La réalisation de l'enquête pilote JRA répond à un protocole assez précis défini par l'OCDE. Le respect de ce protocole est censé optimiser la comparabilité des observations entre les pays participants, l'hypothèse étant qu'à méthode égale seules les différences intrinsèques entre pays ressortiront des résultats.

L'enquête pilote JRA a vocation à alimenter la réflexion des concepteurs au niveau de l'OCDE et des experts appelés à élaborer le questionnaire qui sera mis en œuvre dans le cadre de l'opération PIAAC en vraie grandeur. Les résultats seront examinés par l'OCDE. Par ailleurs chaque pays participant devra réaliser un rapport national de type « rapport qualité ».

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

Dans sa globalité, le projet PIAAC est susceptible d'apporter à la France des données non disponibles actuellement, notamment sur l'insertion professionnelle et les compétences requises dans l'emploi. Ces éléments pourraient constituer un outil pour orienter la formation professionnelle nationale. Par ailleurs, la Commission européenne est susceptible d'asseoir un certain nombre d'indicateurs sur les résultats de l'enquête PIAAC.

9. **Insertion dans un système d'information**

Le module JRA s'insère dans le projet PIAAC (cf. point 6).

10. **Cible de l'enquête**

Les unités enquêtées sont des individus (un par ménage) ; l'objectif est de recueillir 600 questionnaires complets.

11. **Champ de l'enquête**

Le champ de l'enquête est constitué des personnes âgées de 18 à 64 ans, ayant un emploi salarié ou indépendant.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête sera réalisée dans trois régions (Ile-de-France, Aquitaine, Bretagne).

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

La taille de l'échantillon a été définie par l'OCDE, de façon uniforme pour tous les pays participants. Elle a été fixée à 600 questionnaires complets pour la France. Il a également été décidé que les professeurs des écoles seraient sur-représentés (100 questionnaires complets seraient recueillis auprès de professeurs des écoles, 500 auprès d'autres actifs occupés), pour accroître la comparabilité des observations entre les pays participants. Les bases de sondage sont donc d'une part l'Enquête Annuelle de Recensement de 2007, d'autre part une base de l'Education nationale (DEPP) pour les enseignants du primaire.

14. **Mode de collecte**

L'enquête sera réalisée en face à face par un enquêteur, avec un questionnaire papier.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte aura lieu en mai-juin 2008

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à une heure.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Compte tenu des délais resserrés, et du fait que le protocole de réalisation de l'enquête pilote JRA a été défini par l'OCDE, qui a également élaboré le questionnaire, aucun comité de pilotage n'a été mis en place. En revanche, la DARES, dans le respect du protocole fixé par l'OCDE, a recruté des traducteurs ainsi que des experts du thème des compétences et de la formation afin de contribuer à une version française satisfaisante du questionnaire et de faire éventuellement évoluer à la marge la version OCDE définitive.

Par ailleurs, un comité de suivi, constitué de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, se réunit régulièrement depuis juin 2007.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Chaque pays participant réalisera, à l'été 2008, un rapport national de type « rapport qualité ». Ces rapports seront ensuite examinés par l'OCDE de manière à nourrir la réflexion autour de la mise en place du projet PIACC.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le projet mobilise une personne au sein du département « formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes » à la DARES (maître d'ouvrage), la maîtrise d'ouvrage est assurée à l'Insee par un CPOS, qui sollicite en tant que de besoin la division emploi et les équipes informatiques.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire qui a été retenu pour cette enquête est « devenir des stagiaires de la formation professionnelle ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion des Jeunes », dans la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la DARES dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle. Néanmoins, elle s'inspire d'une opération menée par la DARES en 2002 et 2003, le Panel 2000 des bénéficiaires de politiques d'emploi. Dans ce cadre, la DARES avait réalisé deux vagues d'enquêtes auprès de personnes passées par des dispositifs de la politique de l'emploi à la fin des années 90 et de demandeurs d'emploi potentiellement éligibles aux contrats aidés au vu de leurs caractéristiques mais non entrés dans ces mesures. L'opération visait à retracer les trajectoires professionnelles et à évaluer l'efficacité des contrats aidés ou stages de formation au regard de la lutte contre le chômage et les exclusions. Les personnes étaient interrogées sur leur trajectoire professionnelle depuis la sortie du dispositif (soit 2 ans et demi après leur sortie de mesure, pour la première vague, et trois et demi après pour la deuxième vague). Etaient également décrites les situations avant leur passage en contrat aidé, les circonstances de l'entrée en mesure et le déroulement du contrat.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Environ 650 000 demandeurs d'emploi entrent en formation chaque année : les formations suivies sont financées par l'Etat, les Régions et les ASSEDIC. Elles sont d'une grande diversité et répondent à des objectifs très différents.

L'objectif de l'enquête est double : il s'agira d'une part de décrire la diversité des stages et de les caractériser selon leurs objectifs, leurs spécialités, leurs niveaux de formations, d'autre part de préciser la trajectoire du stagiaire avant et après la formation. Outre les descripteurs socio-démographiques habituels, les principaux thèmes abordés seront les suivants :

- caractéristiques de la formation (durée, spécialité, certification, objectifs, modalités...),
- trajectoire professionnelle antérieure au stage et à l'issue du stage,
- questions d'opinion sur la formation suivie (adéquation aux besoins, qualité, impact, choix par défaut, obstacles rencontrés pour une autre formation...),
- description du parcours de formation : entretiens, prescription, définition, recherche de la formation adéquate, du financement, difficultés matérielles, aides mobilisées...,
- question sur la rupture de la formation le cas échéant.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

L'opération répond aux demandes d'évaluation des stages de formation émanant du Cabinet du Ministre, de la DGEFP, des corps d'inspection (Cour des Comptes, IGAS notamment), organismes d'expertise (COE, CAS,...) ainsi que des partenaires sociaux. Elle permettra de fournir des éléments d'évaluation sur la formation professionnelle destinée aux demandeurs d'emploi, tous financeurs confondus, qui fait l'objet de nombreuses préconisations de réforme dans divers rapports.

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

Depuis 2003, la DARES remonte les données individuelles anonymisées issues de la gestion des rémunérations ou de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle pour constituer une Base régionalisée des Stagiaires de la Formation Professionnelle (BREST). Elle rassemble les informations provenant de l'ensemble des organismes assurant la rémunération des chômeurs en formation : UNEDIC, Etat et Conseils régionaux. Par ailleurs, des enquêtes menées en population générale – entre autres l'enquête Formation et Qualification Professionnelle 2003, et l'enquête Formation Continue 2006 - permettent d'obtenir des informations sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi. Enfin, le Fichier Historique des demandeurs d'emploi de l'Anpe, apparié aux données issues des Attestations d'Inscription à une Formation, couvre les prescriptions et réalisations de formations, mais uniquement pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe, soit moins de la moitié des stagiaires de la formation professionnelle.

Aucune de ces sources ne permet donc de décrire finement et sur l'ensemble du champ les bénéficiaires et les formations dont ils bénéficient ; aucune information n'est par ailleurs disponible sur leur devenir professionnel à l'issue de la formation. Les enquêtes précédemment menées par la DARES, dans le cadre du Panel 2000 des bénéficiaires de politiques d'emploi, qui ne couvraient que les stages SIFE financés par l'Etat -stages supprimés depuis 2005- comblaient en partie ces lacunes.

9. **Insertion dans un système d'information**

Cette enquête s'inscrit dans un dispositif visant à évaluer l'impact sur l'insertion professionnelle des mesures de politique d'emploi et de formation. Ce dispositif est constitué de trois enquêtes distinctes - enquête de devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, enquête de devenir des stagiaires de la formation professionnelle, enquête de devenir des bénéficiaires de contrats aidés – qui ont des objectifs similaires, mais diffèrent sur certains points (utilisation de bases de sondages différentes, pas d'interrogation de témoins systématique) : c'est la raison pour laquelle chacune d'entre elles fait l'objet d'une demande d'opportunité.

Il est prévu à ce stade de procéder à une ré-interrogation à un an, afin de pouvoir connaître les trajectoires professionnelles des bénéficiaires à moyen terme.

10. **Cible de l'enquête**

Les unités enquêtées sont des individus ; l'objectif est de recueillir 4 500 questionnaires complets.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est constitué des personnes entrées en stage au quatrième trimestre 2006.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage est constituée de la base BREST 2006 (cf. point 8). Les variables de stratification de l'échantillon envisagées sont l'âge et le sexe, la durée du stage, le financeur, et le type de rémunération.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en octobre-novembre 2008 ; une réinterrogation est envisagée en octobre-novembre 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à 25 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage sera mis en place au printemps 2008. On envisage également, vu les délais assez contraints, de procéder à une consultation des principaux acteurs (DGEFP, partenaires sociaux) sur la base d'une première ébauche de questionnaire courant février.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à des notes à la DGEFP et au Cabinet du Ministre, début 2009. Un ou plusieurs « Premières Synthèses » seront également publiés, à partir du second trimestre 2009. On envisage également d'écrire un ou plusieurs articles ou document d'études à partir des trois enquêtes formant le dispositif d'évaluation de l'impact sur l'insertion professionnelle des mesures de politique d'emploi et de formation.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête sera assurée par un chargé d'études du département « Formation Professionnelle et Insertion des Jeunes », en lien avec le département « Politiques de l'emploi ». Il effectuera également le traitement et publiera les premières études. Il assurera l'animation d'un groupe d'exploitation qui poursuivra ensuite les exploitations, et passera éventuellement des conventions avec des équipes de recherche.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises

1. Intitulé de l'enquête

« Evolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises. Pratique de rachat des jours de congés par les salariés » (volet « entreprises »).'

2. Service producteur

Dares

3. Service réalisant la collecte

Prestataire en cours de choix sur appel d'offres

4. Historique de l'enquête

Enquête nouvelle par ré-interrogation d'unités ayant déjà fait l'objet d'une interrogation postale dans le cadre du dispositif d'enquêtes Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre)

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

La loi d'août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) a introduit des mesures d'exonération fiscale et d'allégement de cotisations sociales en faveur des heures supplémentaires et complémentaires.

Par ailleurs la loi de février 2008 pour le pouvoir d'achat a instauré, pour une période déterminée des possibilités de rachat par les salariés de jours de congés acquis au titre de la réduction du temps de travail (JRRT) ou de jours de congés non pris pour les salariés relevant du régime du forfait annuel en jours ou enfin de jours déposés sur un compte épargne-temps. L'exercice de ces nouveaux droits sera toutefois soumis à l'accord de l'employeur.

L'enquête envisagée vise à appréhender :

- pour les mesures relatives aux heures supplémentaires et complémentaires, leur incidence sur les pratiques des entreprises dans ce domaine (évolution de leur volume, évolution parallèle des salaires) ;
- pour les mesures de rachat de jours de congés ou de RTT, l'ampleur des demandes des salariés concernés et les réponses des employeurs à celles-ci.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande émanant du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et de celui de l'économie des finances et de l'emploi.

Les utilisateurs potentiels sont les administrations et organismes impliquées dans le suivi et l'évaluation des mesures (DGTPE, DSS, DGT, DLF, DGAFF, Acoss, Dares, Insee) ainsi que les partenaires sociaux.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les enquêtes régulières ou périodiques existantes telles que l'enquête Acemo trimestrielle, l'enquête Acemo spécifique sur l'organisation du temps de travail portant sur l'année 2006, les enquêtes Ecmoss ou l'enquête Emploi en continu de l'Insee fournissent des données relatives aux pratiques en matière d'heures supplémentaires et complémentaires. Elles informent également sur les caractéristiques et les effectifs des salariés susceptibles d'être concernés par les mesures de rachat de jours de congés ou de RTT qui viennent d'être prises.

Pour ce qui est de l'évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires par les entreprises l'enquête s'efforcera de mesurer, au travers de questions d'opinions, l'effet propre des mesures incitatives dans les évolutions enregistrées dans les sources statistiques permanentes. En ce qui concerne les possibilités de rachat de jours de RTT ou de congés elle permettra de mesurer l'ampleur des demandes des salariés dans les entreprises et les réponses de leurs employeurs.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête, adossée au dispositif Acemo n'est pas amenée à être rééditée. Par contre elle sera complétée, au cours de l'année 2009, par une enquête sur les mêmes thèmes conduite auprès d'un échantillon de salariés.

10. Cible de l'enquête

5 500 entreprises et établissements.

11. Champ de l'enquête

Champ des entreprises de toutes tailles des secteurs concurrentiels non agricoles.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine

13. Bases de sondage, échantillonnage

Tirage dans une base d'unités (entreprises ou établissements) ayant répondu à des enquêtes régulières du dispositif Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre)

14. Mode de collecte

Collecte par voie téléphonique

Des appariements seront réalisés avec les données collectées lors des enquêtes postales Acemo auxquelles les unités ont déjà répondu.

15. Date de la collecte

Collecte prévue au mois de septembre 2008

16. Contraintes imposées à l'enquête

Durée moyenne prévue de 11 minutes. Temps maximum d'environ 15 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le projet sera présenté et discuté :

- au sein d'un groupe de suivi de la loi Tepas, constitué à l'initiative de la Dares et qui réunit administrations et institutions publiques (DGTPE, DGT, DSS, DLF, DGAFP, Insee, Acoess, Dares) ;
- au sein d'un groupe de concertation réunissant la Dares et les partenaires sociaux.

Seront également recueillis les avis sur le projet de praticiens et d'experts du domaine.

18. Exploitation et diffusion des résultats

De premiers résultats seront produits dans les deux mois suivant l'enquête pour contribuer à la rédaction du rapport d'évaluation de la loi Tepas que le gouvernement doit remettre au Parlement avant la fin de l'année.

Un quatre pages de la Dares sera ensuite publié.

Une synthèse de cette publication sera adressée aux entreprises ayant participé à l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens de la Dares pour la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données.

Collecte sous traitée : budget estimé à 100 000 € HT

20. Procédures particulières :

sans objet